

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-306

sur la promotion de la Région : Stade Malherbe de Caen

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Actions du Stade Malherbe de Caen » de 285 000 € votée au budget 2010, sur le chapitre 933 au titre de la promotion de la Région, la somme de 6 475 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-307

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du « soutien aux animations locales », pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comite des Fêtes et Loisirs d'Avenay	28 ^{ème} Concours Interrégional du pain les 18 et 19 juin 2011 à Avenay (14)	500 €
Commune de Vimoutiers	24 heures de voitures à pédales les 9 et 10 juillet 2011 à Vimoutiers (61)	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-308

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 4 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association la Semaine Acadienne	5 ^{ème} édition de la Semaine Acadienne du 9 au 15 août 2011 à Saint Aubin sur Mer (14)	2 000 €
Association Chauffer dans la Noirceur	19 ^{ème} édition du festival chauffer dans la noirceur les 14, 15 et 16 juillet 2011 à Montmartin sur Mer (50)	2 500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-309

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Comité d'organisation de la Finale Zonale des Sapeurs Pompiers	Finale régionale du parcours sportif et des épreuves athlétiques des sapeurs pompiers le samedi 28 mai 2011 à Flers	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée au Comité d'organisation de la Finale Zonale des Sapeurs Pompiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-310

sur le patrimoine : ARDEVON

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel, l'avenant n° 1 au bail du 30 juin 2009, conformément aux annexes 1 et 2,

- avec M. Alain LEGRAND, la convention d'occupation précaire pour une durée d'un an, conformément aux annexes 2 et 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-311

sur l'aménagement du territoire, de la prospective et de la planification : instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Axe IV LEADER

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur l'instruction réglementaire des dossiers déposés par le GAL du Pays d'Alençon (Mise en place d'un observatoire des services à la personne) et par le GAL du Pays du Bessin au Virois (Etude pour la création d'une unité de traitement des déchets ménagers et assimilés) ;

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au titre du dispositif 341B du PDRH « Acquisition des compétences et animation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement », les sommes suivantes :

- 8 800 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon (MEFA),

- 39 984,99 € au Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers de la Région Ouest Calvados (SERO) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-312

sur l'aménagement du territoire : Pays – Ingénierie territoriale 2011

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- l'avenant-type à la convention de préfiguration du contrat de pays et de soutien à l'ingénierie territoriale, joint en annexe I,

- les programmes des actions subventionnées, au titre du soutien à l'ingénierie des pays pour l'année 2011, joints en annexe II ;

- d'affecter sur l'AECPER-5UCPER « Ingénierie Territoriale CPER » de 7 560 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 36 156 € au titre du dossier CP5U8114SF-convention d'ingénierie du « Pays du Bessin au Virois »,

- 30 000 € au titre du dossier CP5U8112SF-convention d'ingénierie du « Pays de Caen Métropole »,

- 37 500 € au titre du dossier CP5U8132SF- convention d'ingénierie du « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs »,

- 69 275 € au titre du dossier CP5U8131SF- convention d'ingénierie du « Pays du Bocage »,

- 30 000 € au titre du dossier CP5U8133SF- convention d'ingénierie du « Pays d'Ouche »,

- 60 000 € au titre du dossier CP5U8135SF- convention d'ingénierie du « Pays du Perche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe III ;

- de prendre acte que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe III, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 321 du FEDER ou du dispositif 341B2 du FEADER ;

- de prolonger de quatre ans, le délai d'achèvement de l'opération de mise en place d'une signalétique touristique à Mortagne-au-Perche, pour laquelle une subvention de 20 000 € a été accordée par délibération n° 07-576 de la Commission Permanente du 21 septembre 2007 ;

- d'autoriser le Président :

- à verser à la notification de la présente délibération :

- . l'intégralité des subventions forfaitaires relative à l'ingénierie territoriale,
- . une avance correspondant à 80 % de chacune des subventions « variables » relatives à l'ingénierie territoriale, le solde étant versé sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-313

**sur l'aménagement du territoire : politique d'accueil en milieu rural – repérage,
sélection promotion d'initiatives innovantes et originales menées en milieu rural**

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5UNPAM « Accueil de nouvelles populations » de 299 250 € votée en 2011, un montant de 1 278,23 € a titre du dossier 11UACCUEIF « Accueil des nouvelles populations en milieu rural », pour permettre les paiements futurs qui interviendront au profit du prestataire retenu (la société Eclectic Coop) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-314

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Anne-Marie COUSIN, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER - 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 000 €, au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget la Région, une subvention de 1 000 € au Comité d'Organisation des Mycologiades Internationales de Bellême (COMIB), pour l'organisation des Mycologiades Internationales de Bellême 2011, sur un montant total subventionnable de 19 875 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-315

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Anne-Marie COUSIN, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APCPEP – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, les montants suivants :

. 126 783 € au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux Aquatiques Connaître Eduquer », pour les actions bassins versants,

. 4 956,52 € au titre du dossier CP5N5120SI « Risques naturels » pour les actions de lutte contre les inondations,

- sur l'APSUB - 5NEAUR « Préserver les ressources en eau » de 103 000 € votée pour 2011, un montant de 3 747 € au titre du dossier 11NEAUUSEI « Eaux usées et pluviales »,

- sur l'AECPEP – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 21 155 €, au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaître Eduquer », ventilé comme suit :

- 10 200 € pour les actions bassins-versants ;

- 10 955 € pour les actions connaissance-éducation;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

- 3 870 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la remise en fond de vallée de la Chaussée, affluent de la Sienne, pour un montant subventionnable de 12 900 €,

- 18 000 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de la Tanche, pour la réalisation de la première tranche de travaux de restauration dans le cadre du CRE de la Tanche, pour un montant subventionnable de 60 000 €,

- 24 000 € au Syndicat Mixte des Bassins Versants des Côtiers Granvillais, pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de rivières pour l'année 2011, pour un montant subventionnable de 80 000 €,

- 10 000 € à la Communauté de Communes de Saint-Haire-du-Harcouët, pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des rivières pour l'année 2011, pour un montant subventionnable de 50 000 €,

- 23 333 € au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien dans le cadre du programme Blangy Pont l'Evêque – tranche 1, année 2011, pour un montant subventionnable de 116 667 €,

- 7 980 € au Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de La Haute Rouvre, pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau des communes de Bellou en Houlme, Ste Opportune et Ste Honorine la Guillaume – 3^{ème} tranche, pour un montant subventionnable de 60 000 €,

- 39 600 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Vie, pour la réalisation d'une étude pour la restauration de la continuité écologique de la Vie, pour un montant subventionnable de 198 000 €,

- 4 956,52 € à la commune de Meuvaines, pour la réalisation d'une étude hydraulique d'un sous-bassin versant en vue de prévenir les phénomènes d'inondation, pour un montant subventionnable de 16 521,74 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 3 747 € à la commune de La Chapelle Enjager, pour la construction d'une station d'épuration, pour un montant subventionnable de 12 490 €,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

- 2 700 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, pour la réalisation d'une enquête publique sur le projet de SAGE du bassin de la Sarthe Amont, pour un montant subventionnable de 30 000 €,

- 7 500 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour la réalisation d'une enquête agricole sur les points bas des marais de la Douve et de la Taute, pour un montant subventionnable de 25 000 €,

- 5 955 € à l'Association Le Dit de l'Eau, pour l'organisation du Festival de l'eau 2011 « Ech'eaux de Seullès et de Mue », pour un montant subventionnable de 19 850 €,

- 5 000 € à l'Association AVRIL, pour l'organisation d'un Festival de l'eau 2011 sur le thème de l'eau du robinet, pour un montant subventionnable de 29 680 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'émettre un avis favorable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sarthe Amont, avec les observations suivantes :

- l'aide à la restructuration de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau pourrait faire l'objet d'un niveau de service identique sur l'ensemble du territoire du SAGE,

- les mesures proposées dans le domaine agricole, uniquement basées sur le volontariat, pourraient être plus contraignantes afin d'augmenter leur efficacité pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-316

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Anne-Marie COUSIN, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Lutter contre les changements climatiques » de 7 000 000 € votée en 2011, un montant global de 457 767 €, au titre du dossier 11NCLIMAT, ventilé comme suit :

- . 457 767 € pour les Energies renouvelables,

- sur l'AECPER - 5NCLICPER « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant global de 10500 €, au titre du dossier CP5N5110SF, ventilé comme suit :

- . 10 500 € pour le Volet territorial ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 18 550 € à la SAS Hubert Menuiserie (Orne), pour l'installation d'une chaudière automatique à bois déchiqueté pour un atelier de fabrication, pour une dépense subventionnable s'élevant à 53 000 €,

- 9 288 € à l'EARL de la Noé (Manche), pour l'installation d'une chaudière à bois déchiqueté pour les besoins de la laiterie et de l'élevage, pour une dépense subventionnable s'élevant à 26 536 €,

- 55 031 € à la SARL Lamier (Orne), pour l'installation d'une chaudière à paille pour des poulaillers, pour une dépense subventionnable s'élevant à 275 155 €,

Solaire Thermique

- 20 448 € à l'EARL Spruytte (Calvados), pour la mise en place de capteur solaire, pour l'installation d'un séchoir en grange en vrac sur une surface totale de 1180 m² de toiture, pour une dépense subventionnable s'élevant à 51 120 €,

Photovoltaïque - Professionnels

- 7 500 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 1, pour l'installation de panneaux photovoltaïques,

Dispositif « chèque éco-énergie Basse-Normandie »

- 346 950 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation,

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

□ au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 10 500 € à la Communauté de Communes du Bocage d'Athis (Orne), pour l'animation de l'Agenda 21, pour une dépense subventionnable s'élevant à 21 000 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-317

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Anne-Marie COUSIN, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Agir pour un développement durable » de 685 000 € votée en 2011, un montant de 99 865,58 € ventilé comme suit :

- 4 000 € au titre du dossier 11NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » 11NEDUCOMF,
- 95 865,58 € au titre du dossier 11NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Education et formation » 11NEDUCATF ;

• d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 000 € à l'Association Chauffer dans la Noircœur, pour ses actions de prise en compte du développement durable, lors du 19^{ème} Festival Chauffer dans la Noircœur, sur un montant total subventionnable de 240 696 €,

- 95 865,58 € pour l'appel à projets « Associons-mous pour le développement durable ! » répartis conformément aux tableaux joints en annexe ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-318

sur les transports ferroviaires : ligne Baie 2011 – offres complémentaires à la desserte ferroviaire entre Granville et Saint Malo

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Anne-Marie COUSIN, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 61 150 000 € votée en 2011, un montant de 182 704,15 € ventilé comme suit :

- 180 174,15 € au titre du dossier 11QFECONV « Dessertes ferroviaires TER »,
- 2 530 € au titre du dossier 11QBFETAR « Tarifications TER – sous-dossier « Pass ligne baie » ;

• d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région :

- une subvention de 180 174,15 € TTC à la SNCF, en complément de celles de 838 329,84 € TTC attribuée par délibération n° 11-18 du 28 janvier 2011 et de 53 917 064,40 € attribuée par délibération n° 10-104 des 16 et 17 décembre 2010 au titre de la contribution prévisionnelle 2011, prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la SNCF et la Région Basse-Normandie, portant le montant de la contribution prévisionnelle 2011 à 54 935 568,39 €,

- une subvention maximale de 2 530 € au Conseil Général de la Manche, au titre de la compensation des voyages réalisés sur le réseau Manéo avec le pass ligne baie pour l'année 2011 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 25 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs ; les montants inscrits dans l'avenant n° 25 seront réglés à la SNCF conformément à l'article 3.4.6 de la convention du 21 décembre 2007, c'est-à-dire qu'ils seront intégrés aux acomptes mensuels versés à la SNCF relatifs à la contribution prévisionnelle 2011, joint en annexe 1,

- avec le Conseil Général de la Manche, la SNCF et VEOLIA, la convention relative à l'organisation et au financement de l'offre tarifaire « Ligne Baie », jointe en annexe 2,

- avec le Conseil Régional de Bretagne, la convention de partenariat « Ligne Baie », jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-319

sur les transports ferroviaires : avenant n° 2 au Contrat Annuel d'Objectifs 2011 relatif à l'expérimentation billettique de la carte RUNN sur le réseau ferroviaire bas-normand

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Anne-Marie COUSIN, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 61 150 000 € votée en 2011, un montant de 68 865 € au titre du dossier 11QFECONV « Dessertes ferroviaires TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention maximum de 68 865 € à la SNCF, au titre de l'expérimentation RUNN ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 au Contrat Annuel d'Objectifs TER 2011 relatif à l'expérimentation billettique de la carte RUNN sur le réseau ferroviaire bas-normand,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-320

sur les communications : la Basse-Normandie – une Vélo-Région – développement de l’offre et de l’usage du vélo en Basse-Normandie – Lycée Marland à Granville

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Vélos-urbains » de 100 000 € votée en 2011, un montant de 1 713,60 € au titre du dossier 11QBRVF «Vélos AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 1 713,60 € au Lycée Marland de Granville pour la location de vélos dans le cadre d'actions de sensibilisation ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : cette subvention sera versée en une fois sur présentation d'une demande de versement de subvention et d'une déclaration de réalisation de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-321

sur la mer et le littoral : promotion nautique – soutien aux skippers bas-normands

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion nautique » de 390 000 € votée pour 2011, un montant de 55 000 € au titre du dossier 11MPROMCF « Promotion nautique AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux skippers bas-normands, les subventions suivantes :

- 10 000 € à Esprit Voile (Association de Nicolas JOSSIER),
- 10 000 € à Jean-Charles MONNET,
- 10 000 € à A l'Ouest (Association d'Alexis LOISON),
- 25 000 € à Delahaye Sailing (Fabien DELAHAYE) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Esprit Voile, la convention jointe en annexe 1,
- avec M. Jean-Charles MONNET, la convention jointe en annexe 2,
- avec l'Association A l'Ouest, la convention jointe en annexe 3,
- avec Delahaye Sailing, la convention jointe en annexe 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-322

sur la mer et le littoral : promotion nautique – Challenge d’Ulysse – rassemblement de vieux gréements à Granville du 19 au 21 août 2011

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion nautique » de 390 000 € votée en 2011, un montant de 3 000 € au titre du dossier 11MPROMOF «Promotion nautique AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 3 000 € à l'Association « Mer Voile et Pêche à Granville », pour l'organisation de la manifestation « Le Challenge d'Ulysse » qui se déroulera du 19 au 21 août 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Mer Voile et Pêche à Granville », la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-323

sur la mer et le littoral : promotion nautique – CRECET – exposition croisée avec le Hordaland « Autour des savoir-faire du bois »

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Promotion nautique » de 390 000 € votée en 2011, un montant de 25 000 € au titre du dossier 11MPROMOF « Promotion nautique AE »,

- sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 25 000 € au titre du dossier 11FRAYREGF « Contribution au rayonnement de la Région » ;

• d'attribuer au CRECET pour l'organisation de l'exposition croisée « Autour des savoir-faire du bois » :

- sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 €, au titre des programmes suivants :

. 25 000 € au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région »,

. 25 000 € au titre du programme « Valorisation du patrimoine navigant »,

- sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 17 000 €, au titre de la coopération de la Région Basse-Normandie avec le Comté du Hordaland ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-324

sur la Direction des Transports, de la Mer et du Littoral, Direction des Affaires Européennes et Internationales : mission régionale à Bremerhaven des 12 et 13 mai 2011

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la prise en charge aux frais réels, des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration des 8 personnes extérieures dont les noms figurent en annexe, qui font partie de la délégation qui s'est rendue à Bremerhaven du 12 et 13 mai 2011 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour la prise en charge des dépenses ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-325

**sur la mer et le littoral : promotion nautique (fonctionnement) – Evènementiel courses
au large : Solitaire du Figaro 2011**

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Promotion nautique » de 390 000 € votée en 2011, un montant de 16 000 € ;
- de modifier la délibération n° 11-98 de la Commission Permanente du 25 février 2011 comme suit :
 - de ramener à **24 000 €** au lieu de 40 000 €, la subvention attribuée au groupe Figaro, pour la mise en place de l'étape d'arrivée de la Solitaire du Figaro ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-326

sur le foncier : convention Région Basse-Normandie – ADEF (Association des Etudes Foncières)

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 60 000 € votée pour 2011, un montant de 12 916,80 € au titre de la Convention de Partenariat ADEF – Région Basse-Normandie ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 12 916,80 € dans le cadre des modalités définies par la convention de partenariat ADEF – Région Basse-Normandie, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-327

sur le logement des jeunes

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB - 5VJEUN « Logement des jeunes » de 200 000 € votée en 2011, un montant de 30 000 € au titre du dossier 11VLOGJEUF « Logement des jeunes » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à l'Association Ornaise pour le Logement Temporaire des Jeunes ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention correspondante entre la Région Basse-Normandie et l'Association Ornaise pour le Logement Temporaire des Jeunes, conformément à la convention-type jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-328

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe II de la délibération n° 07-773 de la Commission Permanente du 9 novembre 2007 comme suit :

- la subvention de 435 € correspondant à 5 % du montant des dépenses estimé à 8 706 € dans le cadre de la convention ANAH au titre de la réhabilitation de l'habitat privé, est attribuée à Monsieur KOESSLER **Guy** et non Robert, propriétaire bailleur, demeurant à La Morandière à Averton (53) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-329

sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la ville » - Edition 2011

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB - 5UVIL « Politique de la ville » de 300 000 € votée en 2011, un montant de 255 000 € au titre du dossier 11UCOHESOF « Cohésion urbaine AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'appel à projets « Réinventons la ville », un montant total de subventions de 255 000 € réparti conformément aux annexes I et II ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- un premier versement pourra intervenir à la signature de la convention « Association – Conseil Régional » à hauteur maximum de 70 % du montant de la subvention,
- le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Région, pour ces dossiers ;

- d'approuver les conventions-types jointes en annexe 3 et 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-330

sur la santé et les territoires : prévention en matière de santé publique

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A de 180 000 € voée en 2011, pour la prévention et la solidarité, un montant de 15 000 € au titre du dossier 11HPREVSAF « Actions de prévention pour la santé AE » - sous-dossier 11HSOLIDAR « Actions de solidarités AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région :

- une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'Association « Maison des solidarités » de Caen, au titre du programme « Prévention en matière de santé publique »,

- 3 000 € pour le soutien aux actions de solidarité répartis conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-331

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 6 347,53 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 1, en prélevant sur la dotation globale de 55 000 € votée en octobre 2010,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer pour un montant de 9 741,09 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 2, en prélevant sur la dotation globale de 120 000 € voté en mars 2009,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer, pour un montant de 2 922,29 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 3, en prélevant sur la dotation globale de 55 000 € votée en octobre 2010 ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, les modalités de paiement sont détaillées dans des conventions spécifiques ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-332

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : les équipements et le fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

au titre des dépenses d'équipement

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

- 16 subventions d'un montant total de 448 250 € pour les équipements pédagogiques des lycées publics et le premier équipement des lycées publics, conformément à l'annexe 1 ; le calcul des sommes proposées au titre du premier équipement se fait à l'aide de forfaits maximum pour les salles polyvalentes (500 € par place livrée), salles de classe (2 500 € par salle livrée), internat (850 € par place livrée), restauration (100 € par place livrée), bureau administratif (2 000 € par bureau livré). Lorsqu'il n'existe aucun forfait, la proposition se fait après analyse de la demande de l'établissement,

- 75 subventions d'un montant total de 500 000 €, pour la dotation de renouvellement du mobilier scolaire et/ou d'hébergement, conformément à l'annexe 2,

- 47 subventions d'un montant total de 1 925 353,20 €, pour les investissements pédagogiques des lycées privés sous contrat, soit :

- . 1 048 052 € pour les établissements privés au titre de la loi Astier, conformément à l'annexe 3,
- . 542 396,90 € au titre de la loi Falloux, conformément à l'annexe 4,
- . 255 342,10 € pour les Maisons Familiales Rurales, conformément à l'annexe 5,
- . 63 510,20 € pour les établissements relevant du CREAP, conformément à l'annexe 6,
- . 16 052 € pour les établissements relevant de l'UNREP, conformément à l'annexe 7,

au titre des dotations de fonctionnement complémentaires aux établissements publics et privés

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

- 4 subventions d'un montant total de 33 271,96 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 8,

- 2 subventions d'un montant total de 8 018 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics, au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe 9 ;

au titre de la fixation des tarifs du service Annexe Hébergement

- d'arrêter à 6 €, le tarif élève « Nuitée » pour le Lycée Jean Mermoz de Vire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier du Lycée Bignon de Mortagne-au-Perche ; celui-ci ayant dû engager les travaux dès juillet 2010 afin d'éviter la fermeture de l'établissement pour manquement aux consignes de sécurité et de conformité ;

- de modifier les délibérations de la Commission Permanente suivantes :

* n° 08-452 du 19 juin 2008 (annexe 1) :

- les 4 subventions d'un montant total de 2 720 € attribuées au Lycée Jean Mermoz de Vire, pour l'acquisition d'un interface ExAO, de deux transformateurs démontables, d'un amplificateur et haut-parleur et de trois balances électroniques, sont réaffectées pour l'acquisition de deux ordinateurs portables et de sept écrans 22',

* 05-752 du 14 octobre 2005 (annexe 1)

- le reliquat d'un montant de 5 035,68 € de la subvention de 140 000 € attribuée au Lycée Mermoz de Vire, pour l'acquisition d'un tour à commande numérique et d'un centre d'usinage, est réaffecté pour l'acquisition d'une table de coupe et de tabourets ergonomiques,

* n° 06-525 du 16 juin 2006 (annexe 1)

- le reliquat d'un montant de 165,47 € de la subvention de 3 000 € attribuée au Lycée Jean Mermoz de Vire, pour l'acquisition d'un palletier dynamique, est réaffecté pour l'acquisition de deux logiciels pour la formation « chariots »,

* n° 04-651 du 15 octobre 2004 (annexe 1)

- la subvention de 2 900 € attribuée au Lycée Jean Mermoz de Vire, pour la réparation d'une tête de grignotage sur une machine du secteur « Structures métalliques » est réaffectée pour l'acquisition d'armoires hautes et basses,

* n° 10-415 du 25 juin 2010 (annexe 1)

- la subvention de 4 760 € attribuée au Lycée Jean Mermoz de Vire, pour l'acquisition d'un microscope, est réaffectée pour l'acquisition d'un mesureur d'épaisseur (filière Métiers de la Mode),

- la subvention de 23 000 € attribuée au Lycée Jean Mermoz de Vire, pour l'équipement de la plate-forme logistique, est réaffectée pour l'équipement de la plate-forme logistique et l'entretien et la réparation des chariots élévateurs et des palettiers,

- la subvention de 10 300 € attribuée au Lycée Dumont d'Urville de Caen, pour l'acquisition de huit ensembles d'électrophysiologie, est réaffectée pour l'acquisition de matériel complémentaire en ExAO pour le niveau 2^{nde} ou du matériel nécessaire aux futurs nouveaux programmes de 1^{ère} S,

- le reliquat d'un montant de 469,90 € de la subvention de 1 200 € pour l'acquisition d'un bain marie et le reliquat d'un montant de 452,53 € de la subvention de 3 349 € attribuées au Lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg, pour l'acquisition d'un ensemble d'armoires, sont réaffectées pour le financement de mannequins, de tables et chaises de restaurant,

- la subvention de 3 890 € attribuée à l'EREA Doisneau à Saint-Lô, pour l'acquisition d'une machine de perçage, est réaffectée pour l'acquisition de porte-outil, d'une scie circulaire et d'une machine à assemblage + mèches (section Menuiserie),

- le reliquat d'un montant de 1 480 € de la subvention de 11 800 € attribuée au Lycée Fresnel de Caen, pour l'acquisition de 24 microscopes Motic et de 12 scanners, est réaffecté pour l'acquisition de microscopes ;

Pour l'ensemble de ces décisions :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-333

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions d'un montant total de 20 617,86 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier du Lycée Victor Grignard de Cherbourg ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-334

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR), Laurent SODINI,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

- 28 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional, un montant total de 45 565,62 € conformément à l'annexe 1,

- 1 subvention de 108 € au titre de la Cart@too – volet livres scolaires, conformément à l'annexe 2,

- un montant global de subventions de 747 532,50 € au titre des EPI, boîtes à outils, tenues professionnelles, réparti comme suit :

. au titre des EPI, conformément à l'annexe 3 qui détaille la répartition par établissement

Etablissements	Nbre de subventions	Montant des dotations	Compte
Lycées publics EN	40	160 465.50 €	65735
Lycées privés EN	17	51 365.00 €	6574
Lycées agricoles publics	7	54 056.00 €	65735
Lycées agricoles privés	34	72 075.00 €	6574
Lycée maritime	1	9 276.00 €	65735
EPI : TOTAL DOTATION 2011		347 237.50 €	

. au titre des tenues professionnelles conformément à l'annexe 4 qui détaille la répartition par établissement

Etablissements	Nbre de subventions	Montant des dotations	Compte
Lycées publics EN	40	173 301.00 €	65735
Lycées privés EN	16	54 400.00 €	6574
Lycée maritime	1	11 600.00 €	65735
TENUES PROFESSIONNELLES : TOTAL DOTATION 2011		239 301.00 €	

. au titre des boîtes à outils conformément à l'annexe 5 qui détaille la répartition par établissement

Etablissements	Nbre de subventions	Montant des dotations	Compte
Lycées publics EN	35	111 732.00 €	65735
Lycées privés EN	12	45 995.00 €	6574
Lycées agricoles publics	1	535.00 €	65735
Lycées agricoles privés	4	2 732.00 €	6574
BOITES A OUTILS : TOTAL DOTATION 2011		160 994.00 €	

- d'autoriser :

- l'EREA « Yvonne Guégan » à Hérouville-Saint-Clair, à utiliser une partie de ses reliquats de budget participation 2009/2010, soit un montant de 1 604,96 €, dans le cadre d'un projet de mobilité (séjour à Amsterdam) au cours de la présente année scolaire ;

- le Président à signer :

- . avec l'Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires, la convention de remboursement d'un partenaire « livres scolaires » dans le cadre du dispositif Cart'@too pour l'année scolaire 2010-2011, jointe en annexe 2,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-335

sur l'enseignement supérieur

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 798 500 € votée en 2011, un montant de 20 000 € au titre du dossier 11ESDEMARF « Offre de formation qualité aide au démarrage » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre de l'aide au fonctionnement, une subvention de 20 000 € à l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée dans le Nord Cotentin (ADPESRANC), dans le cadre du soutien régional aux sites universitaires distants ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ADPESRANC, la convention jointe en annexe 1,

- l'avenant n° 1 à la convention signée le 12 mars 2010 entre l'Université de Caen Basse-Normandie et la Régional Basse-Normandie relative à la participation régionale à la construction d'une extension du Centre d'Etudes et de Recherche des Médicaments Normand (CERMN), portant la date de fin de la convention du 30 juin 2011 au 31 mars 2012, joint en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-336

sur l'enseignement supérieur : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Enquête Insertion Vie Active/Insertion Professionnelle des Apprentis (IVA/IPA)

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 101 000 € votée pour 2011, un montant 20 000 € au titre du dossier 11JPOUTILS « Financement des outils PRDFP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de l'Accueil Information Orientation, une subvention de 20 000 € au GIP-FCIP Basse-Normandie, pour la réalisation d'une enquête Insertion Vie Active/Insertion Professionnelle des Apprentis (IVA/IPA) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-337

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissement formation » de 24 720 334 € votée en 2011, un montant global de 51 659 € au titre du dossier 11ESECOLEF « Dotations de fonctionnement écoles sanitaires et sociales » ventilé comme suit :

- 51 659 € pour les dotations de fonctionnement des écoles ;

- d'affecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissement formation » de 24 720 334 € votée en 2011, un montant global de 51659 € au titre du dossier 11ESINTSF « Dotations de fonctionnement des instituts » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- une subvention globale de 19 368 164 € relative au fonctionnement des instituts et écoles de formation sanitaire, au titre de l'exercice 2011, répartie conformément au tableau joint en annexe ; le versement sera effectué mensuellement,

- 50 092 € pour l'école d'ergothérapie d'Alençon,

- une dotation complémentaire à chaque établissement, en raison de la mise en place de l'exonération des frais d'inscription pour certains étudiants, pour un montant de 65 954 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-338

sur la Direction des Bâtiments Régionaux : lycées publics

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, une dotation complémentaire de 46 776,76 € au lycée « Pierre et Marie Curie » à Saint-Lô destinée au déménagement du mobilier et à la location d'une structure de stockage du 1^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012, durant les travaux de changement de revêtements de sols du bâtiment A ;

- d'approuver la convention précisant les conditions de l'enfouissement, d'entretien et de surveillance d'une ligne basse tension sur l'emprise foncière du lycée agricole du Manoir de Saint-Hilaire-du-Harcouët, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-339

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif et sport des jeunes

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique aide au mouvement sportif et sport des jeunes, une subvention de 68 000 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire, conformément à l'annexe 1 ;

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2011-2013, jointe en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Union Nationale du Sport Scolaire, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-340

sur la jeunesse et les sports : aide aux grands clubs régionaux – centres de formation

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide au grands clubs régionaux » de 1 385 000 € votée en 2011, un montant de 320 000 € au titre du dossier 11GCLUREG « Aide aux grands clubs régionaux - centres de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux grands clubs régionaux - centres de formation, un montant total de subventions de 320 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-341

sur la jeunesse et les sports : aide aux équipements sportifs et de loisirs

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur AESUB « Equipements jeunesse et sports » de 1 950 000 € votée pour 2011, un montant de 40 000 € au titre du dossier 11GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs, une subvention de 40 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le comptable public et le Maire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-342

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'évènements sportifs

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 460 000 € votée pour 2011, un montant de 18 500 € pour le dossier IIGEV « aide à l'organisation d'événements sportifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'organisation d'événements sportifs, un montant total de subventions de 18 500 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers suivants :

- Sélectif National Ocean Racing organisé par le Club de Kayak de mer du Nord Cotentin, les 21 et 22 mai 2011,

- Tour de la Manche Cycliste organisé par l'Association Tour de la Manche Organisation du 6 au 8 mai 2011,

- Championnat de France de Dragon organisé par le Deauville Yacht Club du 18 au 22 mai 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-343

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 1 200 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-344

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 21 400 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe 1 et 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-345

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 7 abstentions (Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Dominique LEFRANCOIS, Véronique LOUWAGIE, Jean-Louis VALENTIN),

- d'affecter :

- sur l'AE de 1 325 0000 € votée pour 2011 pour l'aide à l'emploi, un montant total de 289 000 € ventilé comme suit :

- . 279 000 € sur le sous-dossier 11JAEMTAEM « Aide à l'emploi des emplois tremplins »,

- . 10 000 € sur le sous-dossier 11JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des emplois tremplins »,

- sur l'AP de 20 000 € votée pour 2011 pour les investissements liés aux emplois tremplins, un montant de 6 357 € au titre du dossier 11JAEINV « Aide à l'investissement des emplois tremplins » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 279 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 10 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 2,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 6 357 € au titre de l'aide à l'investissement des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1,

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date du début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, conformément à l'annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-346

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 20 000 € au titre du dossier 11FEDUCARF « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 20 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n° 11-125 de la Commission Permanente du 25 février 2011 comme suit :

- la subvention de 2 500 € initialement attribuée à l'Association Atelier Théâtre Festival de Bayeux, pour l'organisation du 4^{ème} festival de théâtre amateur du Bessin est accordée à l'Association Atelier Théâtre de Bayeux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-347

sur la culture : accès à la culture pour les publics empêchés

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 2 841 € au titre du dossier 11FPUBLEMP « Accès à la culture pour les publics empêchés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Accès à la culture pour les publics empêchés », une subvention de 2 841 € à l'Association ARCHIPELS à Caen (Calvados), conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-348

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée pour 2011, un montant de 639 000 € pour le dossier 11FRESPARF « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- sur l'APSUB « Culture » de 4 032 000 € votée pour 2011, un montant de 30 000 € pour le dossier 11FFRESPAR « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », un montant total de subventions de 639 000 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », un montant total de subventions de 30 000 € réparti conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-349

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, MM BEAUVAIS et DIGARD ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur:

- l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 981 652 € au titre du dossier 11FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- l'APSUB « Culture » de 4 032 000 € votée en 2011, un montant de 41 237,64 € au titre du dossier 11FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région :*

- 981 652 €, conformément à l'annexe 1,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région :*

- 41 237,64 €, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements), précisant la date, la nature ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers de la commune d'Hermanville-sur-Mer et de la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer (Conservatoire de Caen) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-350

sur la culture : animation des territoires

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 32 500 € au titre du dossier 11FANIMTER « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Animation des territoires », un montant total de subventions de 32 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association ALICE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-351

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine - fonctionnement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 890 000 € au titre du dossier 11FVALPATF « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », un montant total de subventions de 890 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-352

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 46 750 € au titre du dossier 11FRAYREGF « Contribution au rayonnement de la Région » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région », un montant total de subventions de 46 750 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers de l'Association Régionale pour la Diffusion de l'Image, du Centre des Monuments Nationaux et de l'Association ARTSATTACK ! ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-353

**sur l'inventaire général du patrimoine culturel : convention de partenariat scientifique
avec la commune de Cormelles-le-Royal**

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de partenariat scientifique avec la commune de Cormelles-le-Royal relative à l'œuvre d'Edouard CORTES ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la commune de Cormelles-le-Royal, la convention correspondante, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-354

sur les relations internationales

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 390 000 € votée en 2011, un montant de 25 000 € au titre du dossier 11MPROMOF « Promotion Nautique AE »,

- sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 25 000 € au titre du dossier 11FRAYREGF « Contribution au rayonnement de la Région » ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- 50 000 € au CRECET, pour l'organisation de l'exposition croisée « Autour des savoir-faire du bois » au titre des programmes suivants :

- . 25 000 € au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région »,

- . 25 000 € au titre du programme « Valorisation du patrimoine navigant »,

* sur le chapitre 930 du Budget de la Région

- un montant global de subvention de 72 773 € réparti comme suit :

- . 17 000 € au CRECET, pour l'exposition croisée « Autour des savoir-faire du bois », au titre de la coopération de la Région avec le Hordaland,

- . 18 294 € au CRIJ, pour la bourse Jeune Europe 2011,

- . 30 000 € au CRIJ, pour Europe Direct 2011,

- . 2 311 € à la MJC de Vire Bertrand Lechevrel, pour un échange de jeunes européens du 4 au 19 juillet 2011,

- . 800 € à l'Association Mouvement Hip Hop, pour un échange transnational de jeunes du 8 au 17 juillet 2011,

- . 1 368 € à la MJC de Flers, pour un échange de jeunes européens intitulé « Let Roméo join Juliet »,

- . 3 000 € à l'Association D'Ecouvres Verte, pour un échange de jeunes européens du 18 au 28 août 2011 ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration, des 5 personnes des structures suivantes qui feront partie de la délégation qui se rendra au Québec du 8 au 14 mai 2011 :

- . Pierre EVRARD, Chargé de mission à l'ARCENE,

- . Moussa GOMINA, Professeur en sciences des matériaux, Laboratoire CRISMAT,

- . Laurent CAURET, Responsable de la Recherche à l'ISPA,

- . Mathieu FLEURY, Directeur chargé du développement, BIOMASSE NORMANDIE,

- . François SALATKO, Dirigeant d'AREDIANCE CONSULTANTS, Club NEDD,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-355

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien au plan d’actions 2011 du pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (apTES)

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 257 680 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 257 680 € à l'Association du pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (apTES), pour son plan d'actions 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-356

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien au plan d’actions 2011 du Comité régional du pôle de compétitivité VALORIAL en Basse-Normandie

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 39 381,76 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 39 381,76 € à l'Association du pôle de compétitivité VALORIAL, pour le programme d'actions 2011 du Comité Régional VALORIAL Basse-Normandie ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-357

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Démarche collective du chantier Bilan Carbone® par l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) – avenant n° 2

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de financement, joint en annexe, relatif à la modification de la date de fin de l'opération portée par l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA), en prorogeant celle-ci de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2012.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-358

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Région Basse-Normandie – installation d'une chaufferie bois à l'EREA Yvonne GUEGAN d'Hérouville-Saint-Clair

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale FEDER » de 7 500 005 €, votée pour 2011, un montant global de 47 391,16 € au titre du dossier 11YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 47 391,16 € à la Région Basse-Normandie, pour l'installation d'une chaufferie bois à l'EREA Yvonne GUEGAN d'Hérouville-Saint-Clair ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-359

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Société Anonyme Biocombustibles – acquisition d'un broyeur et d'une pelle hydraulique

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale FEDER » de 7 500 005 €, votée pour 2011, un montant global de 122 218 € au titre du dossier 11YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 122 218 € à la Société Anonyme Biocombustibles, pour l'acquisition d'un broyeur et d'une pelle hydraulique ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-360

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Office Public de l’Habitat (OPH) Manche Habitat – réhabilitation de 35 logements sociaux à Torigini-sur-Vire

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale FEDER » de 7 500 005 €, votée pour 2011, un montant global de 87 500 € au titre du dossier 11YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 87 500 € à l'Office Public de l'Habitat (OPH) Manche Habitat, pour la réhabilitation de 35 logements sociaux à Torigni-sur-Vire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-361

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – Association Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands
(CREAN) – animation du centre de ressources des territoires bas-normands - 2011**

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à l'Association Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands (CREAN), la somme de 44 956,97 € au titre du dispositif 341 B3 « Actions régionales d'accompagnement des stratégies locales de développement par le centre de ressources des territoires bas-normands » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-362

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – commune de Saint-Germain-de-Livet – mise en place d'une station de phyto-épuración - inéligible

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Commune de Saint-Germain-de-Livet, pour la mise en place d'une station de phyto-épuration, au titre de la sous-mesure 4.3.2. « Biodiversité ordinaire » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-363

sur la coopération décentralisée et les droits de l'homme

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre de la coopération décentralisée

• d'affecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 1 028 810 € votée pour 2011, les montants suivants :

- 17 000 € au titre du dossier 11YD-CD-F « Coop Déc- Divers AE »,
- 45 580,16 € au titre du dossier 11YDMADA-F « CoopDéc – Madagascar » ;
- 15 000 € au titre du dossier 11YDPARTEN « Coop Déc » ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 79 580,16 € au titre de la coopération décentralisée, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

• d'annuler la subvention de 1 000 € attribuée par délibération n° 11-272 de la Commission Permanente du 22 avril 2011, à Thomas Anne, pour la réalisation de son projet « Errance, parcours photographique Kyoto-Japon ; la situation actuelle au Japon ne permettant pas la réalisation de son projet ;

Au titre des droits de l'homme

• d'annuler la subvention de 3 000 € attribuée par délibération n° 11-142 de la Commission Permanente du 25 février 2011, à l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, pour le séminaire de formation « Co-Exist » du programme européen jeunesse en action, en raison du départ de l'animatrice en charge du projet.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-364

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du Tourisme » de 980 000 € votée en 2011, un montant global de 23 84,50 € au titre du dossier 11TINGENIF « Renforcement de l'ingénierie » ventilé comme suit :

- . 9 984 € pour « l'Ingénierie Territoriale »,
- . 13 830,50 € pour le « FACIT » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du Tourisme », les subventions suivantes :

- 6 000 € au Syndicat Intercommunal du Pays d'Art et d'Histoire Bricquebec – Saint-Sauveur-le-Vicomte – Valognes, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2011, sur la base d'une dépense subventionnable de 54 550 €,

- 3 984 € à l'Office de Tourisme Intercommunal de Bayeux, pour une action complémentaire de son programme 2011, sur la base d'une dépense subventionnable de 13 280 €,

- 13 830,50 € au titre du « FACIT », conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1er janvier 2011 pour le Syndicat Intercommunal du Pays d'Art et d'Histoire Bricquebec – Saint-Sauveur-le-Vicomte – Valognes et l'Office de Tourisme Intercommunal de Bayeux,

- 13 mars 2011 pour la Communauté de Communes des Delles,

- 22 mars 2011 pour la Commune de Barenton ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-365

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 450 000 € votée en 2011, un montant global de 49 100 € au titre du dossier 11THLIERI « Développement des Filières Prioritaires », ventilé comme suit :

- . 15 500 € pour le « Tourisme découverte d'entreprises »,
- . 33 600 € pour les « Travaux véloroutes voies vertes »,

- sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 450 000 € votée en 2011, un montant global de 80 000 € au titre du dossier 11TAREI « Aides aux Entreprises », pour « Avances Remboursables »,

- sur l'AESUB « Qualité dans le Tourisme » de 310 000 € votée en 2011, un montant global de 17 937,60 € au titre du dossier 11TFILIERF « Développement des Filières Prioritaires » ventilé comme suit :

- . 10 510,50 € pour les « Services véloroute voies vertes »,
- . 7 427,10 € pour les « Etudes véloroute voies vertes » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 15 500 € au titre du « TDE », conformément à l'annexe 1,

- 33 600 € au titre de « Véloroutes voies vertes », conformément à l'annexe 2,

- 80 000 € en avance remboursable, à la SARL Hôtellerie et Librairie Saint-Norbert, pour la réalisation des travaux de création d'un lieu d'accueil et d'exposition à l'Abbaye de Juaye-Mondaye, sur la base d'une dépense subventionnable de 398 671,11 €, conformément à l'annexe 3,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 10 510,50 € au Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé-sur-Huisne – Alençon, pour l'ingénierie de la voie verte, pour l'année 2011, sur la base d'une dépense subventionnable de 35 035 €,

- 7 427,10 € au Pays d'Ouche Développement, pour la réalisation d'une étude pour l'aménagement d'un chemin touristique le long de la Risle, sur la base d'une dépense subventionnable de 24 757 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2011 pour le Syndicat Mixte pour la valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé-sur-Huisne – Alençon,
- 1^{er} avril 2011 pour la SARL Hôtellerie et Librairie Saint-Norbert,
- 7 mars 2011 pour le Pays d'Ouche Développement,
- 29 mars 2011 pour Roselyne Jacob ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 10-109 de la Commission Permanente du 5 février 2010

- de ramener à **113 600 €** au lieu de 118 000 €, le montant de la dépense subventionnable concernant l'attribution de la subvention de 30 000 € à l'Association Abbayes Normandes – routes historique, pour la mise en œuvre de son programme d'action 2010,

* n° 10-247 de la Commission Permanente du 5 mars 2010

- de ramener à **133 599 €** au lieu de 212 250 €, le montant de la dépense subventionnable concernant l'attribution de la subvention de 60 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire (CLIC) de Normandie, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2010 ;

- d'autoriser à procéder au versement d'un montant complémentaire de 1 889,32 € au bénéfice du Comité de Liaison InterConsulaire (CLIC) de Normandie ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SARL Hôtellerie et Librairie Saint-Norbert, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-366

sur l'agriculture : installation Transmission - Fonctionnement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER « Installation CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un montant de 127 000 € au titre du dossier « CP5D4310SF - Installation AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, conformément au tableau joint en annexe 1, les subventions suivantes :

- 31 279 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados, pour le Répertoire Départemental Installation 2011, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 42 000 € TTC,

- 37 163 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour le Répertoire Départemental Installation 2011, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 49 900 € TTC,

- 31 558 € à la Chambre d'Agriculture de l'Orne, pour le Répertoire Départemental Installation 2011, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 42 375 € TTC,

- 27 000 € à l'Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR) de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre d'une action régionale pour favoriser l'installation et l'accès au foncier à travers une publicité foncière, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 58 000 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire de l'aide,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les Chambres Départementales d'Agriculture du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la convention jointe en annexe 2,

- avec l'ARDEAR, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-367

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations -
fonctionnement**

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AEHCPER « Réduction des charges et autonomie » de 227 000 € votée en 2011, un montant de 43 063,34 € au titre du dossier « 11DAECHARG - Réduction charges et autonomie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2011 de la Région, les subventions suivantes :

- 30 000 € à l'Association Salon aux Champs, pour l'opération « Salon aux Champs 2011 », sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 166 525 € HT,

- 13 063,34 € à la FR CIVAM, pour l'action « favoriser l'évolution vers l'agriculture durable par les systèmes économes et autonomes », sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 27 199,07 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Salon aux Champs, la convention jointe en annexe 1,

- avec la FR CIVAM, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-368

sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations - investissement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Aide aux investissements collectifs CUMA hors CPER » de 1 500 000 € votée en 2011, un montant de 399 659,32 € au titre du dossier « 11DAPINSTI - Aide aux investissements collectifs CUMA AP » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 399 659,32 € à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 1, au titre des aides aux investissements collectifs CUMA,

- aux bénéficiaires figurant dans l'annexe 2 jointe, pour un montant total de 173 601,34 € dans le cadre de l'enveloppe de 350 000 € attribuée à l'ASP en 2011, pour la prise en charge des dossiers « Investissements collectifs CUMA » au titre de l'année 2011 ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 2, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 173 601,34 € sur la dotation 2011 qui lui a été attribuée,

- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale ;

- de prévoir les modalités de paiement aux bénéficiaires suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le(s) fournisseur(s), dans la limite du montant maximal de subvention accordée,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'approuver le 2^{ème} appel à projets 2011, pour le soutien aux investissements collectifs CUMA, pour une agriculture durable et innovante (mesure 121 C2 du FEADER), joint en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-369

sur l'agriculture : filières végétales - fonctionnement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Compétitivité filière bois CPER » de 662 000 € votée en 2008, un montant de 77 610 € au titre du dossier « CP5D4410SF - Compétitivité Filière Bois AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 77 610 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, pour son programme d'actions 2011, sur la base des montants d'aide et des coûts éligibles par action figurant dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Les versements pour chaque action présentée en annexe 1 seront effectués, dans les conditions suivantes :

- une avance de 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, les conventions relatives à chaque action, jointes en annexe 2, 3, 4, 5, 6 et 7,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-370

sur l'agriculture : filières végétales - investissement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Appui aux filières CPER » de 1 351 000 € votée en 2008, un montant global de 21 116 € au titre du dossier « CP5D4220SI - Appui aux filières AP » pour « Cidre et poiré AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 416 € à l'EARL la Bonelière, pour l'achat d'une ramasseuse à pommes automotrice,

- 5 000 € au GAEC de la Cave Normande, pour l'achat d'une ramasseuse à pommes,

- 11 700 € à la CUMA de Saint-Christophe, pour l'achat d'une ramasseuse à pommes ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Les aides sont accordées sur la base des plafonds, des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-371

sur l'agriculture : filière équine CPER et HCPER – développement économique

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AECPER « Cheval CPER » de 1 960 000 € voté en 2008, un montant de 95 700 € au titre du dossier « CP5D4210SF - ChevalAE »,

- sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 550 000 € votée en 2011, un montant global de 61 889 € au titre du dossier « 1IDAECHEVF - Filière équine AE », pour « Manifestations, soutiens et animation AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 18 700 € à l'association « Normandie Horse Show », pour l'organisation du Normandie Horse Show, édition 2011, sur la base d'une dépense éligible de 174 110 € HT,

- 38 000 € à l'association Nationale du Selle Français, pour l'organisation des Journées Selle Français 2011, sur la base d'une dépense éligible de 191 000 € TTC,

- 32 000 € à Cheval Normandie, pour la réalisation de son programme d'actions 2011, sur la base d'une dépense éligible de 122 366 € HT,

- 7 000 € au Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France, pour l'organisation de la route des étalonniers, édition 2011, sur la base d'une dépense éligible de 9 300 € HT,

- 3 000 € à l'association Cheval en Fête à Agon-Coutainville (CFAC), pour l'organisation de la manifestation « Cheval en Fête », édition 2011, sur la base d'une dépense éligible de 28 400 € TTC,

- 2 300 € à la Fédération d'Associations du Cheval Arabe de Normandie (ACAN), pour l'organisation du Normandie Arabian Festival, édition 2011, sur la base d'une dépense éligible de 26 200 € TTC,

- 11 589 € à l'association Trait Normand, pour la réalisation de son programme d'actions 2011, sur la base d'une dépense éligible de 14 486 € TTC,

- 10 000 € au Syndicat National des Eleveurs et Utilisateurs de Chevaux Cob Normand, pour la réalisation de son programme d'actions 2011, sur la base d'une dépense éligible de 57 138 € TTC,

- 35 000 € à la Société Hippique Percheronne de France, pour l'organisation du Congrès mondial du Percheron 2011, sur la base d'une dépense éligible de 295 000 € TTC ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'association Normandie Horse Show, la convention jointe en annexe 1,
 - avec le l'association Cheval en Fête à Agon-Coutainville (CFAC), la convention jointe en annexe 2,
 - avec le Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France, la convention jointe en annexe 3,
 - avec l'association Nationale du Selle Français, la convention jointe en annexe 4,
 - avec le l'association Cheval Normandie, la convention jointe en annexe 5,
 - avec la Fédération d'Associations du Cheval Arabe de Normandie (ACAN), la convention jointe en annexe 6,
 - avec l'association Trait Normand, la convention jointe en annexe 7,
 - avec le Syndicat National des Eleveurs et Utilisateurs de Chevaux Cob Normand, la convention jointe en annexe 8,
 - avec la Société Hippique Percheronne de France, la convention jointe en annexe 9,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-372

sur l'agriculture : filières animales - investissement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 € votée en 2008, un montant global de 15 783,66 € au titre du dossier CP5D4220SI « Appui aux filières AP », pour l'Élevage bovin-ovin-Caprin AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 15 783,66 € à divers bénéficiaires, au titre des filières bovine, ovine et caprine, pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine, ovine et caprine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers de petits investissements d'amélioration en élevage :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 1,

- des acomptes (pour les investissements) pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-373

**sur l'agriculture : aide aux investissements agroalimentaires et transformation fermière
CPER - Investissement**

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Investissements de transformation à la ferme » de 500 000 € votée en 2011, un montant de 29 948,62 € au titre du dossier « 11DAPTRAN - Transformation fermière AP » ;

- d'attribuer :

- pour un montant total de 206 633,45 € à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe totale de 900 000 € attribuée à l'ASP en 2011, pour la prise en charge des dossiers « Investissements de transformation à la ferme », au titre de l'année 2011,

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les aides aux investissements de transformation à la ferme, pour un montant total de 29 948,62 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 2,

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 206 633,45 € sur la dotation 2011 qui lui a été attribuée,

- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER, pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide maximum de 22,5 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'approuver le 2^{ème} appel à projets 2011, pour le soutien aux investissements de transformation à la ferme (mesure 121 C4 du FEADER), joint en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-374

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions - fonctionnement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Qualité hors CPER » de 440 000 € votée en 2011, un montant global de 60 877,89 € au titre du dossier «11DAEQUAVF - Qualité AE », pour « Agriculture Biologique AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, un montant total de 60 877,89 € réparti conformément à la liste des bénéficiaires jointe en annexe 1, correspondant à leur aide à la certification biologique sur la base des dépenses éligibles, des taux et plafonds indiqués ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association des Producteurs Ovins de Normandie (APON), l'avenant n° 1 à la convention n° 2010-AGRI-65 portant sur une prolongation du délai de réalisation des actions jusqu'au 31 décembre 2011, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-375

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – investissement – investissements nécessaires à une démarche qualité

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 10-928 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010 comme suit :

- la subvention de 33 885 € initialement attribuée à la SCEA de la Bourgeoterie, pour l'achat d'une faneuse, d'un andaineur, d'une faucheuse pendulaire, d'une faucheuse frontale et d'une autochargeuse, est transférée au GAEC de la Bourgeoterie, à la suite d'un changement de la structure juridique existante ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GAEC de la Bourgeoterie, l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité » pour le dossier 121.10.D014.000050, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-375

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – investissement – investissements nécessaires à une démarche qualité

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 10-928 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010 comme suit :

- la subvention de 33 885 € initialement attribuée à la SCEA de la Bourgeoterie, pour l'achat d'une faneuse, d'un andaineur, d'une faucheuse pendulaire, d'une faucheuse frontale et d'une autochargeuse, est transférée au GAEC de la Bourgeoterie, à la suite d'un changement de la structure juridique existante ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GAEC de la Bourgeoterie, l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité » pour le dossier 121.10.D014.000050, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-375

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – investissement – investissements nécessaires à une démarche qualité

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 10-928 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010 comme suit :

- la subvention de 33 885 € initialement attribuée à la SCEA de la Bourgeoterie, pour l'achat d'une faneuse, d'un andaineur, d'une faucheuse pendulaire, d'une faucheuse frontale et d'une autochargeuse, est transférée au GAEC de la Bourgeoterie, à la suite d'un changement de la structure juridique existante ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GAEC de la Bourgeoterie, l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité » pour le dossier 121.10.D014.000050, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-376

sur les ressources marines : filière pêche - fonctionnement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 250 000 € votée en 2011, un montant global de 2 000 € au titre du dossier 11PECHEF « Filière Pêche HCPER AE », ventilé comme suit :

- 2 000 € pour « Promotion qualité valorisation des produits de la pêche AE » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2011 de la Région, une subvention de 2 000 € à l'Association « Foire aux bulots », pour l'organisation de la « Foire aux bulots 2011 », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 22 100 € TTC ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation d'un bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de l'Association « Foire aux bulots » ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Foire aux bulots », la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-377

sur les ressources marines : filière pêche - investissement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant global de 41 056,13 € au titre du dossier CP5P4510SI « Filière Pêche CPER AP » ventilé comme suit :

- 13 687,50 € pour « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP »,
- 27 368,63 € pour « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2011 de la Région, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, un montant total de subventions de 41 056,13 € réparti conformément à l'annexe jointe. Les montants individuels de subventions sont accordés sur la base des taux et des dépenses prévisionnelles éligibles indiqués dans l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* Installation des jeunes pêcheurs

- la totalité de la subvention sera versée en une fois, sur production de l'acte d'acquisition du navire,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

* Investissement à bord des navires de pêche

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers de M. Jean-Philippe FAINE, pour l'acquisition du navire « JUNI » et de M. Pascal THEVENIN, pour l'investissement à bord du navire « JOKER » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-378

sur les ressources marines : filière cultures marines - investissement

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Cultures Marines HCPER » de 120 000 €, votée en 2011, un montant global de 11 462,81 € au titre du dossier 11PCULMI « Filière Cultures Marines HCPER AP » ventilé comme suit :

- 11 462,81 € pour « Aide à l'investissement productif des ateliers individuels et collectifs conchylicole AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2011 de la Région, au titre des investissements productifs en aquaculture, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-1042 du 19 décembre 2008, un montant total de subventions de 11 462,81 € réparti conformément à l'annexe jointe. Les montants de subventions sont accordés sur la base d'un taux de 15 % et des dépenses prévisionnelles éligibles mentionnées dans l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-379

sur la formation tout au long de la vie : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Partenariats – outils PRDFP – Animation Information Orientation – Validation des Acquis de l'Expérience

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 101 000 € votée pour 2011, un montant de 133 367,63 € réparti comme suit :

- . 120 000 € au titre du dossier 11JPAIO « Financement de l'AIO »,
- . 6 217,63 € au titre du dossier 11JPOUTILS « Outils PRDFP »,
- . 7 150 € au titre dossier 11JPVAE « VAE » - sous-dossier « VAE accompagnement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du partenariat

- 489,25 € au CFA Saint-Lô Thère,
- 295 € à l'ENEFA formation professionnelle,
- 320 € au Lycée Professionnel Les Sapins,
- 542 € à la SARL VIA Formation,
- 140 € au GRETA Sud Normandie,
- 95 € au Collège Val de Souleuvre Le Bény-Bocage,

- * au titre du programme Accueil Information Orientation

- 20 000 € au PAPAO,
- 30 000 € à la MEF du Cotentin,

- * au titre des Outils PRDFP

- 6 217,63 € à l'ALFAH,

- * au titre de la VAE

- 7 150 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-380

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Fonctionnement des CFA » de 35 257 000 € votée pour 2011, un montant de 30 000 € correspondant au montant de la première avance de fonctionnement pour l'année 2011 de l'Institut Régional des Services à la Personne, organisme gestionnaire du CFA de l'IRSAP ;

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 35 257 000 € votée pour 2011, un montant total de 15 542 069,84 € réparti comme suit :

- 11 969 631 € au titre du dossier 11JBCFA « Aide au fonctionnement des CFA »,

- 3 570 273,84 € au titre du dossier 11JAIDEAPP « Aide aux apprentis » ventilé comme suit :

- . 2 988 653 € sur le sous-dossier « Aides aux Apprentis Trans Héb Rest »,

- . 576 861,53 € sur le sous-dossier « Equip Protec Indiv Boîte à Outils »,

- . 4 759,31 € sur le sous-dossier « Fonds Social Apprentis »,

- 2 165 € au titre du dossier 11JCFAPEDA « CFA – Aide pédagogique » - sous-dossier « Accompagnement des CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 11 969 631 € au titre du fonctionnement des CFA, pour une deuxième avance 2011, conformément à l'annexe 2,

- 2 988 653 € au titre de l'aide au transport, hébergement et restauration des apprentis, conformément à l'annexe 3,

- 576 861,53 € au titre de l'aide à l'équipement de protection individuelle, la tenue professionnelle et la boîte à outils des apprentis, conformément à l'annexe 4, colonne C,

- 4 759,31 € au titre du Fonds Social Apprentis, conformément à l'annexe 12,

- 2 165 € au titre du budget participatif à l'association de gestion du CFAI Calvados – Manche, conformément à l'annexe 13,

- d'annuler la première avance de fonctionnement de 30 000 € attribuée par délibération n° 10-931 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010, à l'Institut Régional des Services à la Personne, organisme gestionnaire du CFA de l'IRSAP ;

- d'approuver :

- le montant maximal de 30 583 020 € au titre de la subvention de fonctionnement des CFA au titre de 2011, conformément à l'annexe 1,

- l'appel à projet régional sur la politique éducative à destination des CFA, conformément à l'annexe 14,

- les annexes 15, 16, 17 et 18 complétant le règlement des Indemnités Compensatrices aux Employeurs d'Apprentis votés en Assemblée Plénière des 21 et 22 avril 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-381

sur la formation tout au long de la vie : investissements

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB « Aide à l'investissement dans les CFA » de 4 605 000 € votée pour 2011, un montant de 318 339 € au titre du dossier 11JINVT « Investissements pédagogiques » ventilé comme suit :

. 79 414 € sur le sous-dossier 11JINVBTP « Investissements pédagogiques CFA Bâtiment Travaux Publics »,

. 89 579 € sur le sous-dossier 11JINVMET « Investissements pédagogiques CFA Métiers »,

. 10 619 € sur le sous-dossier 11JINVCOM « Investissements pédagogiques CFA Commerce »,

. 78 148 € sur le sous-dossier 11JINVIND « Investissements pédagogiques CFA Industrie »,

. 16 744 € sur le sous-dossier 11JINVDIV « Investissements pédagogiques CFA Autres »,

. 43 835 € sur le sous-dossier 11JINVAGRI « Investissements pédagogiques CFA Agricoles »,

- sur l'APSUB « Aide à l'investissements dans les CFA » de 4 605 000 € votée pour 2011, un montant de 1 890 000 € au titre du dossier 11JINVPPI « Plan pluriannuel d'investissement immobilier – CFA », sous-dossier 11JINVPPHC « PPII hors Contrat d'Objectif et de Moyen » ;

• d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

- 79 414 € à l'Association de gestion du CIFA TP,

- 89 579 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région – section du Calvados pour le CIFAC,

- 10 619 € au Groupement Interconsulaire de la Manche, pour le CFA du Groupe FIM,

- 78 148 € à l'Association de gestion du CFA CALVADOS MANCHE,

- 16 744 € à l'AFT IFTIM, pour le CFA Transport et Logistique,

- 2 586 € à l'EPLEFPA de Vire, pour le CFA de Vire,

- 36 542 € à la FRMFR, pour le CFA des MFR –antenne de Condé-sur-Vire,

- 1 486 € à la FRMFR, pour le CFA des MFR – antenne de Cerisy Belle Etoile,

- 3 221 € à l'EPLEFPA Le Robillard, pour le CFA Le Robillard,

- 1 890 000 € au Groupement Interconsulaire de la Manche, pour le CFA du Groupe FIM ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-382

sur la formation tout au long de la vie : actions pré-qualifiantes et qualifiantes en faveur des demandeurs d'emplois

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation professionnelle continue » de 3 819 000 € votée pour 2011, un montant de 3 438 € au titre du dossier 11JFINDIV « Financements individuels de formation » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 3 438 € au titre des financements individuels, conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-383

sur la formation tout au long de la vie : accompagnement territorialisé des demandeurs d'emploi

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 22 460 000 € votée pour 2011, un montant total de 2 149 253,40 € réparti comme suit :

- 1 936 140 € au titre du dossier 11JRESO « Réseaut'accueil »,
- 213 113,40 € au titre du dossier 11ELANS « Espaces locaux d'activités novatrices » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 213 113,40 € à divers organismes, au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELAN's), conformément à l'annexe 1,

- 1 936 140 € aux Missions Locales, au titre du Réseau d'accueil, conformément à l'annexe 3 ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-384

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 10 900 000 € votée dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, un montant total de 24 650 € au titre du dossier CP5J311 pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » ventilé comme suit :

- . 17 000 € sur le sous-dossier CP5J311ING « Accompagner les entreprises-Création/Reprise »,

- . 7 650 € sur le sous-dossier CP5J311ENT « Accompagner les entreprises-Création/Reprise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques », les subventions suivantes :

- au GIP-FCIP de l'Académie de Caen

- 9 000 € pour le projet « Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes »,

- 8 000 € pour le projet « Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité »,

- à l'ARACT Basse-Normandie

- 7 650 € correspondant au travail de 9 jours d'intervention d'un chargé de mission dans le cadre du projet d'investissement et d'accompagnement des salariés ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-385

sur la formation tout au long de la vie : une formation, un emploi

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 22 460 000 €, votée pour 2011, un montant total de 182 184 € au titre du dossier 11JFOREM « Une formation un emploi » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », une subvention de 182 184 €, conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-386

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins et des contrats aidés – formation des actifs et des salariés

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 1 830 000 € votée en 2011, les montants suivants :

- 8 264,50 € pour le programme « Formations des emplois tremplins et des contrats aidés » réparti comme suit :

- . 3 144,50 € sur le sous-dossier 11JAFCA « Formation des contrats aidés »,

- . 5 120 € sur le sous-dossier 11JAETP « Formation des emplois tremplins »,

- 34 100 € pour le programme « Formation des actifs » sur le sous-dossier 11JFSAL « Formation des salariés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 34 100 € à l'ASFOBAT, au titre du programme « Formation des actifs »,

- 8 264,50 € au titre du programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés » conformément aux annexes 1 et 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-387

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 15 710 000 € votée en 2011, un montant de 500 000 € au titre du dossier 11CINVINDI de minimis ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant de 500 000 € en subvention, pour les 3 bénéficiaires, au titre du de minimis, réparti comme suit :
 - 200 000 € à CORLET IMPRIMEUR,
 - 200 000 € à CORLET NUMERIQUE,
 - 100 000 € à GIS (GESTION INFORMATIQUE DES STOCKS);
- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, la garantie sollicitée sur le prêt de l'entreprise figurant en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-388

sur la recherche, l'innovation, les pôles et filières : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

- sur l'APSUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 3 620 000 €, votée en 2011, les montants suivants :

. 8 907 € au titre du dossier 11REURINTI « Cofinancement de projets européens et collaborations internationales »,

. 460 535 € au titre du dossier 11RNATPARI « Cofinancement de projets nationaux et partenariats »,

. 2 780 € au titre du dossier 11RPIOSEOI « Soutien à la recherche privée »,

- sur l'AESUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 10 651 846 € votée en 2011, les montants suivants :

. 68 996 € au titre du dossier 11REURINTF « Cofinancement de projets européens et collaborations internationales »,

. 565 617 € au titre du dossier 11RNATPARF « Cofinancement de projets nationaux et partenariats »,

. 221 396 € au titre du dossier 11REMERGEF « Projets de recherche émergents »,

. 750 € au titre du dossier 11RDIFFUF « Diffusion de la culture scientifique et technique »,

. 95 000 € au titre du dossier 11RMODSECF « Modernisation sectorielle filières »,

. 27 220 € au titre du dossier 11RPIOSEOF « Soutien à la recherche privée »,

. 512 227 € au titre du dossier 11RPIPOLEF « Soutien à la recherche collaborative privée et publique »,

. 51 400 € au titre du dossier 11RINCUBF « Soutien à l'incubation et à la pré-incubation »,

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 1 830 000 € votée en 2011, un montant de 2 300 € au titre du dossier 11JCRTE « Création Reprise Transmission d'entreprises » ;

• d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du budget de la Région**

- 8 907 € à l'Université de Caen Basse-Normande, pour le projet NeurogenMRI, dans le cadre du soutien aux projets européens et coopérations internationales,

- 460 535 € à divers organismes, pour le cofinancement de projets nationaux, conformément à l'annexe 1

- 2 780 € à la SAS SOCIETE HONFLEURAISE DE MENUISERIE METALLIQUE, pour son projet d'innovation présenté dans l'annexe 3 tableau a,

*** sur le chapitre 939 du budget de la Région**

- à l'Université de Caen Basse-Normandie
 - 23 996 € pour le projet NeurogenMRI, dans le cadre du soutien aux projets européens et coopérations internationales,
 - 221 396 € pour le projet émergent Interaction protéine-protéine,
 - 750 € pour le colloque figurant en annexe2,
 - 29 300 € pour l'accueil de M. BUENDE, dans le cadre du projet QUICKDO,
- à l'INSERM
 - 45 000 € pour le projet PROTEA, dans le cadre du soutien aux projets européens et coopérations internationales
- à divers organismes, conformément à l'annexe 1,
 - 565 617 € pour le cofinancement de projets nationaux,
- à l'ADPESRANC
 - 95 000 € pour la participation aux travaux de la Technopole sur l'accompagnement du pôle Mer et le soutien aux énergies marines renouvelables,
- à la SAS SOCIETE HONFLEURAISE DE MENUISERIE METALLIQUE, conformément à l'annexe 3, tableau a,
 - 27 220 € pour son projet d'innovation,
- à la SAS NATUREPLAST, conformément à l'annexe 3, tableau b,
 - 100 766 €, pour sa participation au projet AGROBOOST,
- à l'ENSICAEN, conformément à l'annexe 3, tableau b,
 - 253 610 €, pour la participation du LaMIPS au projet collaboratif SESAMES,
 - 117 270 € pour la participation du GREYC au projet collaboratif CAPI,
- à la SAS ELITT conformément à l'annexe 3, tableau b,
 - 40 581 €, pour sa participation au projet collaboratif CAPI,
- à Normandie Incubation, conformément à l'annexe 4,
 - 22 100 €, pour le projet incubé QUICKDO,

*** sur le chapitre 931 du budget de la Région**

- une aide d'un montant total de 2 300 € à NORMANDIE INCUBATION, au titre de la « Formation dans les entreprises et les associations », pour le programme « formation des actifs », conformément à l'annexe 4 ;

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n° 11-172 de la Commission Permanente du 25 février 2011 comme suit :

- l'aide de 3 000 € attribuée à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement du Colloque National de Recherche en IUT 2011 organisé par l'IUT Cherbourg-Manche, se tiendra **du 8 au 10 juin 2011** et non pas les 8 et 9 juin 2011 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les dépenses des organismes figurant en annexe 1, pour les subventions d'équipement et de fonctionnement dans le cadre du cofinancement de projets nationaux, de l'ADPESRANC et des projets collaboratifs à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-389

sur la recherche et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APCPER « Fonds de Recherche et d'Innovation – Contrats de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 11 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, les montants suivants :

- . 225 000 € au titre du dossier CP5R1211SI « ProjetCYCERON »,
- . 200 000 € au titre du dossier CP5R1214SI « ProjetPôle Prairie »,
- . 30 000 € au titre du dossier CP5R1222SI « Projet MRSH »,
- . 345 000 € au titre du dossier CP5R1231SI « ProjetSPIRAL 2 »,
- . 120 000 € au titre du dossier CP5R1233SI « ProjetCRUNCH »,

- sur l'AECPER « Fonds de Recherche et d'Innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 5 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, les montants suivants :

- . 124 000 € au titre du dossier CP5R1212SF « ProjetICORE »,
- . 33 000 € au titre du dossier CP5R1213SF « PôleFilière équine AE CPER »,
- . 200 000 € au titre du dossier CP5R1221SF « ProjetSTIC »,
- . 68 900 € au titre du dossier CP5R1222SF « Projet MRSH »,
- . 105 820 € au titre du dossier CP5R1233SF « ProjetCRUNCH » ;

• d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux annexes 1 et 2 :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

■ au GIP CYCERON

- 225 000 € pour le projet R25_p1 Cyceron,

■ à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 200 000 € pour le projet R25_p4 Pôle Prairie,
- 30 000 € pour le projet R25_p7 MRSH,

■ au GANIL

- 345 000 € pour le projet R25_p9 SPIRAL 2,

■ à l'ENSICAEN

- 120 000 € pour le projet R25_p11 CRUNCH,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

■ à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 200 000 € pour le projet R25_p6 STIC,
- 68 900 € pour le projet R25_p7 MRSH,

■ au CHU

- 124 000 € pour le projet R25_p2 ICORE,

■ au Conseil Général du Calvados

- 33 000 € pour le projet R25_p3 Filière équine,

■ à l'ENSICAEN

- 105 820 € pour le projet R25_p11 CRUNCH,

• d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-390

sur l'économie sociale et solidaire

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances,
sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 170 000 € votée en 2011, les montants suivants :

- . 2 000 € au titre du dossier 11CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE », pour « Soutien ressources Comm ESS F »,

- . 900 € au titre du dossier 11CINGTEFF, pour « Aides à l'ingénierie technique et financière AE »

- sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 390 000 € votée en 2011, un montant de 30 000 € au titre du dossier 11CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP », pour « Aide ESS investissement » ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 2 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), pour l'organisation de la Semaine du Microcrédit en Basse-Normandie, du 7 au 11 juin 2011,

- une subvention exceptionnelle de 900 € à la Mission Locale du Pays d'Alençon, au titre de l'année 6 (2010) du DLA de l'Orne,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010, les subventions maximales suivantes :

- 15 000 € à l'Association VIS-A-VIS,

- 15 000 € à l'Association NOUVELLE VIE ;

- de procéder à un versement au prorata, dans la mesure où le programme d'investissement réalisé pourrait être inférieur au programme d'investissement prévisionnel ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage des opérations pour la Mission Locale du Pays d'Alençon et pour l'Association NOUVELLE VIE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-391

sur l'économie sociale et solidaire : soutien exceptionnel à l'Association Aide Emploi Services (AAES) pour la consolidation de son activité (L'Aigle – 61)

Réunion du MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Réunie le mercredi 1^{er} juin 2011, à partir de 14 H 30, à la Mairie de Coutances, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ), Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir à M. DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 170 000 € votée en 2011, un montant de 15 000 € au titre du dossier 11CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE », pour « Divers ESS fonctionnement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € à titre exceptionnel, à l'Association Aide Emploi Services (AAES), pour la consolidation de son action ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : la subvention sera versée en une seule fois, sur demande du bénéficiaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR